



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE PARIS
Parquet général
Cabinet de la procureure générale

Communiqué de presse

Paris, le 19 juin 2020

A la suite des divers commentaires relatifs au traitement de l'affaire dite « Fillon », Catherine Champrenault, procureure générale de Paris, rappelle que son action s'est toujours inscrite dans l'exercice de ses prérogatives légales de veiller à l'application de la loi et au bon fonctionnement des parquets placés sous son autorité.

Il convient de rappeler que début février 2017, la compétence du parquet national financier a fait l'objet d'une contestation de la part des avocats des époux Fillon, eu égard notamment à la qualification de détournement de fonds publics retenue. C'est dans ce contexte de difficulté procédurale portant sur une question d'ordre public, que la procureure générale a organisé une réunion de travail le 15 février 2017, entre les magistrats du parquet général et ceux du parquet national financier.

A la suite de cet échange, elle a préconisé par courrier du 17 février 2017, l'ouverture d'une information judiciaire, comme étant de nature à permettre le développement d'un débat contradictoire et à préserver la sécurité juridique des actes réalisés jusqu'alors dans le cadre de l'enquête préliminaire conduite par le parquet national financier.

Cette démarche, de même que l'information régulière dans les affaires graves et sensibles, est conforme aux dispositions de la loi du 25 juillet 2013 déterminant le cadre légal des relations entre les parquets, le parquet général et la chancellerie, étant rappelé que cette dernière ne peut en aucun cas adresser d'instructions individuelles.

La procureure générale déplore que ce qui relève du fonctionnement interne et habituel du ministère public puisse être présenté comme des pressions de quelque nature que ce soit sur la conduite judiciaire du dossier.

Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication
presse.ca-paris@justice.fr
+33 (0) 6 20 34 20 71